



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



22 septembre
2023



Le SNUDI FO 13 s'adresse au DaseN puis écrit aux IEN pour que cesse les pressions exercées sur les équipes pour contraindre un enseignant à être « référent Harcèlement » dans le cadre du programme pHARe.

Contactez le SNUDI FO 13 si vous subissez des pressions.

Reçu en audience par le DASEN le vendredi 15 septembre 2023, le SNUDI FO 13, saisi par de nombreux collègues, est intervenu afin de faire part des pressions exercées par les IEN et les CPC dans certaines circonscriptions pour enjoindre les enseignants à désigner un ou plusieurs référents Harcèlement par école dans le cadre du programme pHARe.

Le SNUDI FO 13 a rappelé qu'il s'opposait au dispositif pHARe et qu'il en exigeait l'abandon. Pour lutter contre le harcèlement et toutes les difficultés liées aux incivilités, aux violences auxquelles les personnels et les élèves peuvent être confrontés, il faut des moyens humains et non de nouveaux « référents » chargés de « coacher » et former les personnels. La FNEC FP-FO exige l'abandon du dispositif pHARe.

Le DASEN confirme qu'il n'y a aucune raison ni texte officiel qui permettrait d'obliger un enseignant à être « référent Harcèlement ». Il ajoute que cette mission doit se mener sur la base du volontariat uniquement. Aucune injonction possible.

Le SNUDI FO 13 s'adresse aux IEN (voir le courrier ci-dessous)

Si vous subissez des pressions, n'hésitez pas à vous rapprocher du SNUDI FO 13 afin que nous intervenions.



BOUCHES DU RHÔNE

SNUDI FO 13
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles,
PsyEN et AESH du 1^{er} degré des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE

Vieille Bourse du Travail 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 MARSEILLE CEDEX 01

 04.91.00.34.22 07.62.54.13.13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

LOPEZ Sandra
Secrétaire départementale adjointe
06.27.34.73.17

Marseille, le 21 septembre 2023

A Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
Copie à M. le DASEN

Objet : Programme pHARe

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Nous avons été saisi par de nombreux collègues au sujet du programme pHARe et plus précisément, de la demande faite aux équipes de désigner un adulte « référent » dans la lutte contre le harcèlement par école.

Dans plusieurs circonscriptions, il apparaît que les IEN, via les CPC, exercent des pressions sur les équipes d'écoles dans lesquelles aucun enseignant n'est volontaire pour se désigner « référent pHARe ». Les équipes reçoivent alors la visite d'un CPC pour leur présenter le dispositif et désigner un membre de l'équipe. Lorsque la rencontre n'aboutit pas à convaincre un enseignant pour se porter volontaire, les équipes sont alors enjoindes de procéder à un tirage au sort aboutissant, de fait, à imposer de manière arbitraire à un enseignant non volontaire la mission de « référent pHARe » école dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

Le SNUDI FO 13 a fait part des pressions exercées sur les équipes et des méthodes mises en œuvre dans certaines circonscriptions pour contraindre un enseignant à être référent à Monsieur le DASEN lors de l'audience bilatérale qui a eu lieu le vendredi 15 septembre.

Le SNUDI FO 13 a rappelé qu'il s'opposait au dispositif pHARe et qu'il en exigeait l'abandon. Le SNUDI FO 13 a demandé à Monsieur le DASEN l'assurance qu'aucun enseignant ne pourrait se voir contraint d'être référent s'il n'est pas volontaire d'autant que cette mission ne rentre pas dans les obligations réglementaires de service.

Monsieur le DASEN nous a signifié qu'il n'y avait aucune raison ni texte officiel qui permettrait d'obliger un enseignant à effectuer cette mission. Elle doit se mener sur la base du volontariat uniquement. Aucune injonction possible donc. Monsieur le DASEN a ajouté qu'imposer à un enseignant d'être référent pHARe était parfaitement contreproductif car il paraissait nécessaire que le référent soit partie prenante du dispositif.

A la lumière de ces éléments, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, de ne contraindre aucun enseignant à être référent pHARe et de respecter strictement le cadre du volontariat sans exercer de pression sur les écoles dans lesquelles aucun volontaire ne se dégage.

Si nécessaire, le SNUDI FO 13 interviendra, sur demande des collègues, auprès de leur hiérarchie.

Certaine de l'attention que vous porterez à ce courrier, soyez assuré(e), Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, de toute notre considération.



Sandra LOPEZ
Secrétaire départementale adjointe

Une équipe d'école exprime son inquiétude et son désaccord concernant le programme PHARe :

Madame l'Inspectrice,

En tant qu'enseignants de l'école, nous souhaitons exprimer notre profonde inquiétude et notre désaccord concernant la formation PHARE et les nouvelles missions qui nous ont été attribuées récemment. Nous reconnaissons que les sujets abordés sont sensibles et graves. Nous pensons qu'il serait préférable de déléguer ces sujets à du personnel qualifié et spécifiquement formé.

*Tout d'abord, nous tenons à souligner notre engagement envers notre travail et notre volonté constante de fournir une éducation de qualité à nos élèves. En tant qu'éducateurs, nous nous efforçons d'offrir un environnement sûr et favorable à leur épanouissement. Cependant, **nous estimons qu'il est essentiel de respecter nos limites de compétences** et de savoir quand il est préférable de faire appel à des experts dans des domaines particulièrement sensibles.*

Les sujets abordés dans le cadre de la formation PHARE requièrent une expertise spécialisée pour les traiter de manière adéquate. Nous croyons sincèrement qu'il serait plus approprié de confier ces missions à du personnel qualifié et spécifiquement formé, tel que des conseillers, des psychologues ou d'autres professionnels compétents dans ces domaines.

Cela permettrait également aux enseignants de se concentrer sur leur rôle principal dans la salle de classe, en fournissant une éducation de qualité et en soutenant le développement de nos élèves.

Nous vous prions donc respectueusement de reconsidérer la décision de nous attribuer ces nouvelles missions sensibles et de permettre la délégation appropriée à des professionnels qualifiés. Votre soutien et votre compréhension dans cette affaire sont d'une importance capitale pour nous, nos élèves et la qualité de l'éducation que nous fournissons.

Veillez accepter nos salutations respectueuses.

Les enseignants de l'école

Non au dispositif PHARe : ce n'est pas aux personnels dans les écoles et les établissements d'élaborer des plans de prévention !

[Communiqué fédéral du 8 novembre 2022](#)

Harcèlement, un « électrochoc » ? Oui, monsieur le ministre, il est urgent de pourvoir les postes !

Harcèlement, un « électrochoc » ? Oui, monsieur le ministre, il est urgent de pourvoir les postes !

Le ministère avait invité les organisations syndicales à une réunion sur le harcèlement ce mercredi 20 septembre. Il a finalement reporté la réunion. La FNEC FP-FO avait prévu de lire cette déclaration :

Après l'abaya, le ministre Attal a décidé de braquer les projecteurs sur le problème du harcèlement à l'école. Avec le même objectif : ne pas répondre aux revendications urgentes et renvoyer la responsabilité du chaos actuel sur les personnels, en particulier les personnels de direction qui se retrouvent de fait en première ligne.

Une intrusion policière inacceptable

Dans le cadre de ce nouveau déchainement médiatique, le 19 septembre à Alforville (94), des policiers ont interpellé et menotté en pleine classe un élève de 14 ans soupçonné de harcèlement, d'insultes homophobes et d'incitation au suicide vis-à-vis d'une camarade en transition de genre. Sans chercher à minimiser la gravité des faits, la FNEC FP-FO condamne une telle irruption dans un établissement scolaire. Elle rappelle que la classe doit rester une enceinte protégée et que les personnels ne sont pas des auxiliaires de police.

La FNEC FP-FO refuse la politique du « bouc émissaire »

Le ministre Attal a annoncé le 18 septembre aux recteurs un audit pour « bâtir un plan d'action par académie » pour « changer ce qui ne fonctionne pas ». Ce qui ne fonctionne pas est bien connu : ce sont les milliers de postes supprimés, les postes vacants, les postes qui manquent et qu'il faut créer ! La FNEC FP-FO refuse que les personnels soient désignés responsables pour couvrir l'incurie du ministère ou que les chefs d'établissements servent de fusibles.

Abandon du dispositif pHARe !

Pour lutter contre le harcèlement et toutes les difficultés liées aux incivilités, aux violences auxquelles les personnels et les élèves peuvent être confrontés, il faut des moyens humains et non de nouveaux « référents » chargés de « coacher » et former les personnels. La FNEC FP-FO exige l'abandon du dispositif pHARe.

Création des postes nécessaires !

L'École manque de tout. Les PSY-EN doivent se démultiplier entre plusieurs écoles, établissements et leur CIO. Dans certains départements, il n'y a plus aucun médecin scolaire dans les établissements. 2000 postes d'enseignants ont été supprimés, ce qui s'ajoutent aux 7900 postes déjà supprimés dans le 2nd degré. La FNEC FP-FO exige l'arrêt des suppressions de poste, la création des postes nécessaires et le recrutement de tous les personnels : personnels infirmiers, assistants sociaux, PSY-EN, médecins, enseignants, CPE, personnels de direction et administratifs, AESH et AED qui doivent pouvoir bénéficier d'un statut de fonctionnaire et d'un vrai salaire... La FNEC FP-FO revendique la présence de tous les personnels médico-sociaux en poste complet dans chaque école et établissement.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- Annulation des 2 000 suppressions de postes enseignants et création de tous les postes nécessaires
- Recrutement des personnels sur liste complémentaire dans tous les corps
- Mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour pourvoir les postes
- Titularisation des contractuels qui le souhaitent
- Abandon du dispositif pHARe, de tout nouveau dispositif ou de toute nouvelle tâche
- Mise en place systématique de la protection fonctionnelle des personnels.

Montreuil, le 21 septembre 2023





Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Tarif spécial de rentrée (septembre à décembre 2023)
Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire
66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du
travail Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org